

Je suis contre la peine capitale pour cinq raisons. Premièrement, mes principes moraux m'empêchent d'accepter la peine capitale car ils me dictent le respect de la vie. Deuxièmement, la peine capitale n'est pas intimidante. Troisièmement, la peine capitale présente la possibilité effroyable de la mise à mort d'un innocent. Quatrièmement, la peine de mort élimine le but de la peine, qui consiste à amender, réformer et réadapter le détenu. Cinquièmement, la peine de mort serait une mesure rétrograde pour l'avenir de notre système judiciaire.

J'ai dit que la peine capitale est incompatible avec ma morale et ma conception spirituelle du respect de la vie. Nous avons élaboré un système de valeurs concernant la vie, la dignité et la valeur humaines, à partir des considérations religieuses, de l'expérience d'autrui et de la nôtre. La Bible comporte cinq mots clés: la vengeance, la justice, la miséricorde, l'amour et le pardon. Dans la Genèse, le Seigneur a dit «À moi la vengeance», mais l'homme a dit non et imposé la mort au meurtrier à l'adultère et au blasphémateur. Puis Amos, voyant l'oppression des pauvres, cria du haut des collines: «Que la droiture soit comme un courant d'eau et la justice comme un torrent qui jamais ne tarit». Nous voyons également Osée surprendre sa femme en flagrant délit d'adultère et prêcher la miséricorde envers le prochain. Enfin, il y a Jésus qui croyait à l'amour rédempteur et au pardon, même dans la mort, et il nous a donné l'exemple.

Nous sommes en train de développer un sens plus aigu, plus éclairé de la vie humaine, de la valeur humaine, de la dignité humaine, et nous ne pouvons nous permettre de retourner à l'âge des ténèbres de la vengeance et du châtiement. C'est pourquoi je suis fier que le Conseil canadien des Églises, qui représente de nombreuses religions, ait pris l'initiative d'indiquer sa position et de donner ainsi le ton dans ce débat.

● (2050)

J'étais très fier hier d'entendre parler le député d'Égmont (M. MacDonald) ancien pasteur de l'Église unie. Il a élevé la qualité du débat et invoqué des raisons très pertinentes.

On a cité Sir Edmund Burke à maintes reprises. Je crois en effet qu'il exprime en gros notre pensée, en disant que nous sommes tenus, vis-à-vis de nos électeurs, d'examiner la question de la peine capitale ainsi que d'autres considérations socio-économiques, puis de décider selon notre jugement et notre conscience. C'est ce que nous essayons d'ailleurs tous de faire.

La deuxième raison pour laquelle je suis contre la peine de mort, c'est qu'elle ne réussit pas à dissuader. Si elle y réussissait, il n'y aurait plus de meurtres depuis les temps bibliques. Le meurtre n'aurait pas survécu dans l'Angleterre du XVIII^e siècle qui imposait la peine de mort par pendaison pour 350 délits importants. Ce qui finit de me convaincre, c'est cette déclaration faite en 1952 par la commission royale d'enquête sur le crime, en Grande-Bretagne; je la cite:

... Nous avons conclu que les chiffres examinés ne réussissent pas à prouver clairement que l'abolition de la peine capitale ait fait augmenter le nombre des homicides ni que son rétablissement les ait fait diminuer.

Cette conclusion a été confirmée par les études du professeur Sellin et d'autres études effectuées aux États-Unis.

Peine capitale

Je crois qu'ils en sont tout simplement venus à la conclusion qu'il n'est pas clairement établi, dans un sens comme dans l'autre, que la peine capitale ait un effet dissuasif.

J'ai été plutôt impressionné par l'argument initial de l'honorable député du Yukon (M. Neilsen), principal porte-parole du Parti conservateur au cours de ce débat. Selon lui, la principale raison qui nous empêche de commettre un meurtre est la crainte de la mort. Si c'était le cas, il n'y aurait plus aucun meurtrier de nos jours. Je crois que, si nous ne commettons pas de meurtres, c'est surtout à cause de nos valeurs morales et spirituelles, de nos valeurs sociales, de notre bonne situation financière et de notre bien-être physique et grâce à la pratique de la maîtrise de soi et de la discipline personnelle. Voilà les principales raisons qui nous dissuadent vous et moi, monsieur l'Orateur, de commettre un meurtre.

Il me semble que nous devrions examiner les causes et les remèdes du crime plutôt que les peines. J'ai été très impressionné par la déposition du professeur Cyril Greenland de l'université McMaster qui a étudié à fond le problème de la violence dans notre société actuelle, en insistant particulièrement sur la violence criminelle. Après avoir étudié environ 400 personnes impliquées dans des crimes violents, il a tiré quatre conclusions qui expliquent la raison de la violence de nos jours. Premièrement, une grave privation de bien-être social et économique; deuxièmement, des logements inadéquats et le chômage; troisièmement, l'alcoolisme et les problèmes liés à la drogue et quatrièmement, les appels à l'aide qui restent sans réponse.

Il me semble qu'il faut orienter nos efforts et nos ressources vers les problèmes de violence en créant une société qui ne comporterait plus d'injustices en ce qui concerne le bien-être économique et social mais qui offrirait un programme approprié de logement, des emplois pour tous, un contrôle de l'alcool et des drogues et dans laquelle on se pencherait sur les problèmes.

La troisième raison pour laquelle je suis opposé à la peine capitale est qu'elle laisse place à l'effroyable possibilité de mettre à mort un innocent. Qu'on se le dise, une fois qu'une personne a été mise à mort, plus rien n'est possible pour elle. Pour être juste, rien ne prouve de façon concluante au Canada qu'un innocent ait déjà été mis à mort. Des doutes ont plané dans au moins trois cas que je connais, cependant. Il y a celui de Wilbert Coffin en Gaspésie en 1956; cet homme avait été accusé du meurtre de trois chasseurs américains. Avant d'être mis à mort, il avait obtenu six sursis. Il y a eu le cas de Steven Truscott dans lequel M. le juge Emmett Hall, de la Cour suprême du Canada, dans un jugement dissident, avait exprimé de sérieux doutes quant à la culpabilité de Steven Truscott. Il y a maintenant le cas de Raymond Cook en Alberta.

Aux États-Unis, entre 1893 et 1971, il y a eu huit cas certains d'exécution d'innocents. En Grande-Bretagne, entre 1945 et 1968, il y a eu au moins trois cas. Le plus dramatique de ceux-ci a été le cas de John Christie qui a été pendu pour le meurtre de sa femme et son enfant sur le témoignage de son voisin, Evans, qui a par la suite avoué lui-même avoir commis le crime. On a retrouvé les corps dans la maison d'Evans, avec ceux de cinq ou six autres femmes. Ce cas a fait ressortir de façon frappante la possibilité qui existe d'exécuter un innocent.